



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de Novembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LARGENTIERE, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Mairie de Largentière, sous la présidence de M. DURAND Jean Roger, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : M. DURAND Jean Roger, Mme ANJOLRAS Huguette, M. PAUL André, Mme MAIGRON Agnès, et M. GUILLEMIN Alban adjoints, Mme. FRAY Monique, M. ROSE Hermand, Mme OUZEBIHA Arlette, M. TOULOUSE Thierry, Mme. VILLALONGA Marie-Laure, Mme LEPVRIER Isabelle, M. VILLALONGA Jérémy, Mme SOBOUL Josette, M. LAIDI Bouzid, Mme FOURNET Claudine, Mme VILLARD Milène et Mme OLIVIER Juliette.

Absent excusé : M. VIDAL Vincent

Absent : Mme MARTIN Emanuelle

Le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal

Secrétaire de séance : Mme. Agnès MAIGRON.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

OBJET : N° 2025 - 053 : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AUTORISEES PAR LA LOI (ART.L.2122-22 DU CGCT) :

La commune n'utilisera pas de son droit de préemption lors de la vente à :

- A Mme GUTTRAY Brigitta, domiciliée 891 montée des Escouls 07260 JOYEUSE, par Maître CHANUT Jean, notaire à LES VANS, de la parcelle cadastrée D 44, d'une superficie totale de 30m², quartier du Barry, appartenant à M. BARRAUX Alain, domicilié à COURLAOUX (39570), au N°401 route de Lons.
- A M. EVENOU Eddie et Mme LEFRANCOIS Isabelle, domiciliés 755 route de Lachapelle sous Aubenas 07110 LARGENTIERE, par Maître Céline MALECAMP, notaire à JOYEUSE, de la parcelle cadastrée D 288, d'une superficie totale de 60m², 1 rue Mazan, appartenant à Mme. ABRINES Nadia, domiciliée à MONTREAL (07110), au N°1172 route de Laurac.
- A Mme MATHON Clara, domicilié 110 Impasse de la Côte 07110 LARGENTIERE, par Maître Florian MASSENET, notaire à VILLENEUVE DE BERG, des parcelles cadastrées D 350, 351 et 352, d'une superficie totale de 125m², rue Jean Louis Soulavie, appartenant à la SCI LOUNA, domiciliée à LARGENTIERE (07110), au N°3 Place Maréchal Suchet.
- A M. et Mme DI MANNO Georges et Florence, domiciliés 276 impasse des Sauzèdes 07110 CHASSIERS, par Maître Céline MALECAMP, notaire à JOYEUSE, des parcelles cadastrées B 1203, 1204 et 1709, d'une superficie totale de 1294m², lieu dit la Prade, appartenant à Mme. DARFEUIL Valérie, domiciliée à NANTES (44000), au N°214 boulevard Jules Verne.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de présents:	17
Nombre de votants:	17
Pour :	17
Contre :	00
Abstention :	00
La Secrétaire de séance	

Fait et délibéré à Largentière, le jour, mois et an que dessus
 Au registre suivent les signatures
 Pour extrait certifié conforme
 A Largentière, le 17 Novembre 2025,

Le Maire,

Agnès MAIGRON



Jean Roger DURAND

Le Maire de LARGENTIERE certifie que le compte rendu de la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine, prescrit par l'article 56 de la loi du 5 avril 1883 et qu'il n'est survenu aucune réclamation. Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie trois jours francs avant celui de la séance.